[illegible] ANNÉE — PRINCE-ALBERT, SASK., JEUDI 3 AVRIL 1913 — No. 3

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

ABONNEMENTS:
Un an (Canada) $1.00
Un an (Etranger) $1.50

ANNONCES:
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Le seul journal français de la Saskatchewan

REDACTION: 405, 13ème Rue

ADMINISTRATION: 1303, 4ème Avenue Ouest, Prince-Albert, Sask.

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — Publié par la Cie La Bonne Presse, Ltée — J. P. DAOUST, *Administrateur*

Esprit catholique

L'union est un puissant moyen d'action pour le bien.

Quelle ne serait pas notre force pour imprimer à la société la marche qu'elle doit suivre, si tous les catholiques savaient s'unir dans la lutte de tous les jours qu'il faut soutenir pour la défense des droits de Dieu et pour effectuer la conquête régénératrice que le bien doit entreprendre contre le mal!

Dès lors que dans la vie sociale le catholique dédouble sa personnalité pour n'avoir pas à prendre partie en faveur de la justice et de la vérité opprimées, il trahit un devoir essentiel, celui de vivre sa foi, et il cesse d'être animé de l'esprit catholique.

L'esprit catholique ne tolère pas le compromis doctrinal avec l'erreur; il ne le tolère pas non plus avec l'injustice. Sans doute, il sait attendre le moment le plus opportun pour élever la voix mais, lorsque l'heure est venue, rien ne peut le faire reculer.

L'entente entre catholiques peut et doit toujours se faire sur ce terrain de la doctrine et de la justice intégrales.

La population catholique Canadienne Française

Voici des chiffres intéressants sur l'état de la population catholique française au Canada d'après le dernier recensement.

Le nombre total des catholiques au Canada est 2,833,041 sur une population de 7,206,643 et se repartit comme suit:

Catholiques de langue française	2,054,890
Catholiques d'autres langues	778.151
Total	2,833,041

Il est superflu de faire remarquer que les catholiques de langue française l'emportent de beaucoup sur ceux de toutes les autres nationalités réunies.

Pour les provinces de l'Ouest la population catholique française se détaille comme suit:

PROVINCE	CANADIENS FRANCAIS
Alberta	19,825
Colombie	8,907
Manitoba	30,947
Saskatchewan	23,251
Total	82,930

C'est déjà un nombre appréciable et si l'on tient compte du fait que le questionnaire du recensement basait la classification d'après *"la langue communément parlée"* il n'est pas douteux que ces chiffres sont inférieurs à la réalité. Pour diverses raisons de circonstances et de personnes il y a plus d'un Canadien dans l'Ouest dont *"la langue communément parlée"* est l'anglais.

Voici maintenant les chiffres de la population catholique des autres nationalités (Anglais, Irlandais, Allemands, Galliciens. Ruthènes, Polonais, Hongrois, Autrichiens, Grecs, Italiens, Indiens, etc.) dans les provinces de l'Ouest:

PROVINCE	AUTRES NATIONALITÉS
Alberta	42,368
Colombie Anglaise	49,490
Manitoba	43,047
Saskatchewan	66,841
Total	201,746

Pour les autres provinces nous avons les chiffres suivants:

PROVINCE	CAN.-FRAN.	AUTRES LANGUES
Nouveau Brunswick	98,611	46,278
Nouvelle Ecosse	51,746	13,245
Ontario	202,442	282,555
I. Prince Edouard	13,117	28,877
Québec	1,605,339	119.344
Yukon	482	1,367
Territoire N.O.	226	4,736

La Législation directe

Droits politiques considérables offerts au peuple dans la Saskatchewan

III

Dans deux articles précédents, nous avons parlé du bill de Législation directe.

Pour ceux qui l'auraient oublié, nous répétons que ce bill offre au peuple de la Saskatchewan un double droit:

1o. Le droit *d'accepter ou de repousser les lois* déjà votées par l'assemblée législative de notre province;

2o. Le droit, pour le peuple, *de faire lui-même des lois*. Ce double droit (*Referendum et Initiative*) est facultatif (ne s'exerçant qu'après pétition préalable) et il ne s'étend pas aux lois financières.

Tous les citoyens électeurs de la province seront appelés bientôt à voter *pour* ou *contre* l'introduction de cette réforme considérable dans notre organisation politique.

Il faut donc poser nettement la question: *La législation directe est-elle bonne ou mauvaise? oui ou non* le peuple fera-t-il bien de l'accepter?

Nous avons déjà répondu à la question de principe. Le droit naturel, avons-nous dit, ne condamne pas la consultation populaire; parfois même, il la recommande à la sagesse du souverain. Et rien n'empêche que le souverain donne à cette consultation elle-même la valeur d'un acte législatif.

Après tout, il est bien libre de donner à son peuple les droits et les faveurs qu'il lui plait de lui accorder, pourvu toutefois que l'ordre social soit respecté, que la loi naturelle et les lois divines ou ecclésiastiques ne soient pas foulées aux pieds par le caprice des lois civiles. Car ce serait tout différent si la concession faite au peuple s'attaquait à l'ordre établi menaçait le principe d'autorité ou détruisait l'origine divine du pouvoir. Mais rien ne prouve qu'un peuple, exerçant le droit de législation directe dans les limites déterminées par le pouvoir légitime méprise ensuite ce même pouvoir et légifère contre toutes les autorités divines et humaines.

On peut consulter à ce sujet l'expérience qui a été faite dans la Confédération suisse.

Depuis 50 ans le peuple suisse exerce le droit facultatif de *referendum* dans les affaires fédérales. Eh bien, grâce au *referendum*, ce pays a conservé ses écoles religieuses confessionnelles, malgré le mauvais exemple donné par la France, sa grande voisine. En 1882, en effet, les Chambres fédérales suisses avaient voté, à une grande majorité, une loi néfaste qui enlevait aux cantons leurs droits souverains sur les écoles pour en investir la Confédération et qui imposait aux enfants l'enseignement neutre et laïque. Le peuple s'émut; protestants et catholiques firent d'immenses assemblées de protestation. Une pétition monstre s'organisa; le referendum fut appliqué et la loi fut repoussée à l'écrasante majorité de 200,000 voix.

De même, grâce au droit *d'initiative* qu'il possède depuis 20 ans, le peuple suisse s'est délivré du fléau de l'absinthe. En 1908, à la suite de crimes commis par quelques alcooliques, le peuple fit une loi interdisant l'importation, l'exportation, la fabrication et la vente de l'absinthe dans tout le territoire suisse. Et cette loi fut votée à une forte majorité malgré l'avis contraire des députés fédéraux!

Voilà deux résultats tangibles de la législation directe dans ce petits pays. On ne peut s'empêcher de les admirer en passant. Le premier, en conservant l'école religieuse confessionnelle, sauvegarde la foi chrétienne pour une série de générations, et le second, en arrêtant une source d'alcoolisme, supprime une cause importante de dégradation morale.

Qu'on le remarque bien: le peuple a fait preuve, dans ces circonstances, de plus de respect pour la loi naturelle et pour l'autorité religieuse que n'en avait montré l'Assemblée législative du pays!

Il a fait preuve également d'un grand bon sens pratique à l'occasion de la loi sur "les assurances contre les accidents et maladies" que les Chambres fédérales avaient élaborée en l'année 1900. Cette loi, fort humanitaire dans son principe, avait le tort d'être trop compliquée, de rendre l'assurance obligatoire pour tous et d'introduire dans le pays un fonctionnarisme tracassier. Le peuple la repoussa, à 194,000 voix de majorité, malgré les recommandations chaleureusess de presque tous les députés, de la plupart des journaux, et de personnages éminents. Cela obligea l'Assemblée législative à étudier de nouveau cette loi et à la refondre entièrement. Mais quand les défauts furent corrigés, on fit un nouvel appel au verdict populaire qui, alors seulement, se montra favorable. La loi ainsi renouvelée fut acceptée l'année dernière.

Il est vrai que les applications du droit de referendum et d'initiative n'eurent pas toutes d'aussi heureuses conséquences. Ainsi, par exemple, on peut regretter qu'en 1893, le peuple suisse, usant pour la première fois de son droit d'initiave, ait fait une loi inutilement vexatoire pour... les Juifs, leur interdisant de saigner les bêtes sans les assommer préalablement!

On peut regretter aussi que certains projets de loi, qui semblaient excellents, n'aient pas trouvé grâce devant le suffrage populaire.

Mais ce sont là des exceptions. Le peuple se trompe quelquefois; ce serait trop beau s'il avait toujours une infaillible sagesse. En tout cas, quelques écarts de jugement ne sauraient détruire la bonne impression produite par la généralité des plébiscites du peuple helvétique, depuis qu'il fait usage de son droit de législation directe. (1)

—Que faut-il conclure, maintenant, de l'expérience faite dans la République suisse? Le droit de *Referendum* et le droit *d'Initiative* ne sont pas des armes si dangereuses que d'aucuns semblent le penser. Ce sont, il est vrai, des armes à deux tranchants, pouvant servir au bien ou au mal. Mais le bon sens populaire les emploie plutôt dans un sens favorable aux vrais intérêts du pays.

Et voilà pourquoi nous pouvons recommander, avec confiance aux électeurs de la Saskatchewan, l'acceptation du bill de législation directe voté par la Chambre provinciale.

(1) Certaines réformes que ce peuple a introduites, ces dernières années, dans son organisation civile et militaire, sont remarquables: par ex.: l'unification du droit civil, la reorganisation du service militaire, le rachat des chemins de fer, etc.

De par le Monde

La Turquie accepte les conditions de paix

La Turquie a accepté sans réserve les conditions posées par les puissances pour conclure la paix dans les Balkans.

Les puissances demandent que que la frontière l'empire ottoman commence à Enos et, suivant le cours de la rivière Maritza, se termine à Midia. Tout le territoire à l'ouest de la ligne serait cédé aux alliés, à l'exception de l'Albanie, dont la délimitation sera déterminée par les puissances. La question des Iles de la mer Egée sera réglée par les puissances; la Turquie abandonnera toute réclamation sur la Crête.

Les puissances déclarent ne pouvoir être favorables à la demande d'indemnité, mais les alliés seraient invités à prendre part à la discussion qui se fera à la Commission Internationale de Paris en vue d'un règlement équitable de leur participation dans la dette ottomane et les autres obligations des districts qui leur seront abandonnés. La Turquie y sera aussi invitée. Les hostilités devront cesser dès que la base des négociations sera acceptée. Le premier ministre a remercié les envoyés et fera connaitre sa réponse sous peu.

M. l'abbé Bérubé est mourant

M. l'abbé A. P. Bérubé, curé de Vonda et colonisateur bien connu, est arrivé à la dernière phase de la maladie dont il souffre depuis plusieurs mois. M. l'abbé Gagné, de Big River, a été mandé en toute hâte, lundi, pour lui administrer les derniers sacrements.

Colis Postaux prochainement

Le Ministre des Postes a annoncé un bill important qu'il doit présenter à la Chambre pour établir un système de colis postaux analogue à celui qui est en vigueur aux Etats-Unis depuis le commencement de l'année. Cette mesure sera accueillie favorablement par le public.

Pour l'Ouest Canadien

Les inondations et les désastres survenus récemment dans l'Ouest Américain, notamment dans l'Iowa, l'Illinois et le Minnesota seront cause qu'un grand nombre de cultivateurs qui ont subi des dommages dans ces régions viendront s'établir dans l'Ouest canadien. Les compagnies de chemin de fer estiment que l'immigration de ce chef augmentera de 25,000.

Contre le "Home Rule"

Dans un discours de St-Patrice à Ottawa, Mgr Fallon, s'est aliéné plusieurs sympathies irlandaise en se déclarant assez ouvertement opposé au "Home Rule" pour son pays d'origine.

Vente d'une reserve Indienne a Le Pas

Pour une somme de $42,375 payable à termes, les Indiens de Le Pas ont consenti à la vente d'une partie de leur reserve. 43 acres font partie de la ville et 88 acres sont situés au sud. Un arrangement a été consenti également pour la vente de 540 acres à l'est. Ce terrain sera occupé par les constructions-terminus du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Semailles dans le Dakota

La première nouvelle de semailles nous arrive de Kindred, N. D.

Revenus de la douane a Winnipeg

Pour l'exercice financier annuel finissant au 1er avril les revenus de la douane à Winnipeg se sont élevés à $11,095,756 tandis qu'ils n'étaient que de $8,076,843 l'année précédente, augmentation de 37 pour cent.

Declaration de Winston Churchill

Au cours de ses remarques sur la situation navale devant les Communes britanniques, M. Churchill fait connaitre que l'Amirauté anglaise prépare la création d'une nouvelle escadre, dont feraient partie les unités fournies par le Canada, qui serait stationnée à Gibraltar et ferait la patrouille de toutes les eaux où l'Empire britannique réclame des intérêts.

M. Henri Bourassa viendra a Winnipeg

M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir* a accepté l'invitation qui lui a été faite par la société St-Jean-Baptiste de Winnipeg d'assister à la fête patronale de cette société et de prendre la parole à la réunion.

Les Ecoles Manitobaines

M. Omer Héroux écrit dans le *Devoir*:

"Après une année tout près de négociations directes ou indirectes, après avoir obtenu l'assurance que les catholiques accepteraient les livres, les règlements et l'inspection de la commission des écoles publiques, que l'enseignement religieux serait confiné à la dernière demi-heure de classe, la Commission les a mis en présence d'une consultation de son avocat déclarant qu'il serait contraire à la loi du Manitoba de garder dans les écoles des instituteurs ou institutrices portant un costume religieux de réserver à un groupe d'instituteurs quelconque la direction de l'école ou de reserver aux seuls enfants catholiques, de quelque façon que ce soit, la jouissance des écoles qu'on voulait faire louer par la Commission."

Évangile

Le deuxième Dimanche après Pâques

En ce temps-là, Jésus dit aux pharisiens : Je suis le bon Pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. Mais le mercenaire, et celui qui n'est point pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, ne voit pas plus tôt venir le loup, qu'il abandonne les brebis et s'enfuit ; et le loup les ravit, et disperse le troupeau. Or, le mercenaire s'enfuit parce qu'il est mercenaire, et qu'il ne se met point en peine des brebis. Pour moi, je suis le bon Pasteur : je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent, comme mon Père me connait, et comme je connais mon Père ; et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie. Il faut que je les amène aussi ; elles écouteront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un Pasteur.

(S. Jean, X.)

Petit Calendrier

Jeudi, 3 Avril—S. Richard, évêque.
Vendredi, 4 Avril—S. Isidore, évêque et conf.
Samedi, 5 Avril—S. Vincent Ferrier, conf.
Dimanche, 6 Avril—S. Sépulcre de Notre Seigneur, N.L.
Lundi, 7 Avril—S. Célestin, pape et conf.
Mardi, 8 Avril—S. Denys, évêque de Corinthe.
Mercredi, 9 Avril—Ste-Marie l'Egyptienne, pénitente.

Choses et autres

Le devoir de la lutte.—Au cours d'une série de conférences à l'église du Sacré-Cœur d'Ottawa, le R. P. P. Duchaussois, O. M. I. traçait en ces termes vibrants les devoirs que la foi nous impose envers notre patrie.

"Envers notre Patrie, la Foi nous impose le devoir de la lutte. Le temps de se leurrer d'illusions n'est plus. Il est un ennemi dont les racines plongent dans la haine de l'enfer et dont la tête s'affirme *désormais* au grand soleil. Son motto est : "Mort à l'Eglise catholique !" Il a déchaîné les tempêtes. Le cyclone de la Franc-Maçonnerie parti d'Angleterre au XVIIIe siècle a passé sur la France avec une fureur épouvantable. Le roseau a plié, mais il n'a point rompu. La preuve c'est qu'il se redresse plus opulent que jadis. Le cyclone a franchi l'océan, il souffle sur le Canada. Le monstre a rugi dans les antres de l'Emancipation, il rage aujourd'hui dans les loges orangistes d'Ontario. Qu'adviendra-t-il du Canada ? Ce que vous en déciderez. Si vous êtes des catholiques de foi profonde et agissante, vous l'emporterez. Sinon...

"Souvenez-vous de Jeanne d'Arc. 'Donnez-moi si peu d'hommes que vous voudrez, disait elle, mais donnez-moi des soldats qui soient des Français et j'entrerai dans Orléans.' Une autre fois, elle s'écriait : 'Plus il y aura du sang français ensemble, meilleur ce sera.' Plus il y aura du sang français au Canada, meilleur ce sera. Encore plus il y aura du sang catholique ensemble, meilleur ce sera. Et cela a déjà été compris par vous !

"Honneur à ces braves qui se sont pris corps à corps avec l'ennemi par leurs discours, leurs associations, leurs assemblées, par leur programme soutenu." "Honneur aussi à ces journalistes vigilants de Québec, de Montréal et d'Ottawa qui du silence de leur retraite commandent la bataille par leurs quotidiens et leurs hebdomadaires et qui se crucifient à leur plume, comme disait Lacordaire, pour venger la justice, pour dénoncer, flétrir et tuer ceux qui s'acharnent sur les langes inviolables de la langue française dans lesquels le Canada a enveloppé et entend garder sa foi catholique !"

Sans fausse honte.—M. J. Lussier directeur de *La Justice*, de Holyoke, écrit vaillamment à l'occasion de Pâques :

"Un vrai Canadien est catholique, et quand on est catholique, on doit tenir à honneur de remplir les prescriptions que nos croyances nous imposent. Nos amis et voisins qui participent à d'autres cultes en observent les rites sans fausse honte. Faisons comme eux, nous n'en serons que plus respectés."

"S'il y a parmi nous quelques frères qui posent aux esprits forts, ne nous en intimidons pas. Ils ne sont pas sérieux. C'est pour faire les hommes, et ils reviendront."

Les devoirs de la vie publique.—M. L. J. Chagnon, qui a recueilli de son frère la bonne plume du catholique militant, écrit dans *Le Journal de Waterloo* :

"On oublie trop facilement les devoirs de la vie publique. On se réclame de certains droits acquis, mais on se garde bien de mettre en regard les devoirs qu'imposent aux hommes publics et leur position et leur conscience.

"Le devoir bien accompli demande autre chose que la feinte et le mensonge, comme la charité fraternelle attend de tout citoyen autre chose que l'hypocrisie ou les restrictions mentales coupables.

"N'oublions pas que ce sont les petites vertus contraires à ces défauts qui font les grands hommes.

"Le monde se refuse à donner la palme de l'immortalité à ceux qui l'ont trompé."

Fait prodigieux.—Au sujet de la conflagration du 24 juin dernier qui détruisit une partie de la ville de Chicoutimi, *Le Progrès du Sanguenay* raconte qu'on a trouvé dans les décombres une frêle statuette de 10 pouces de hauteur qui a été préservée d'une manière qui tient au prodige :

"Cette statuette, écrit notre confrère, représente la Vierge sur un piédestal, drapée d'un long manteau, tenant l'Enfant-Jésus sur son bras gauche pendant que de sa droite dégagée de son corps elle montre à son fils un cœur surmonté d'un oriflamme. L'Enfant-Jésus tient sa main gauche appuyée sur son coeur et sa droite levée montre le ciel de son index. L'Enfant-Jésus porte autour de son cou un chapelet. Les deux têtes sont toutes deux surmontées d'un diadème.

"Cette statue qui a dû appartenir à la famille Gagné et qui a été retrouvée sous les ruines de cette maison par M. Wm. Gilbert a été portée au presbytère vers les premiers jours de septembre, près de trois mois après l'incendie.

"Elle est maintenant à la sacristie exposée aux regards et à la vénération des fidèles.

"Que cette statue ait passé par les flammes nous en avons des preuves irrécusables. Tout d'abord, au premier examen, nous constatons que les deux diadèmes sont calcinés, le chapelet que porte l'Enfant-Jésus, autour de son cou, le coeur que tient la Vierge dans sa main droite sont noircis; du verre fondu adhère à la statuette et fait corps avec elle, sous ce verre fondu il y a une fissure qui montre bien que le feu qui a fondu ce verre s'est aussi acharné à la destruction de la statuette. Il y a en outre une autre fissure sous le bras droit de la Vierge et un point jaunâtre montre aussi qu'elle est venu en contact avec un corps incandescent. En plus il y a des parcelles de mâchefer parsemées ici et là et l'une d'elles s'est logée dans l'oeil droit de l'Enfant-Jésus et y adhère.

"Qu'il y ait là un prodige nul ne le contestera ; en effet, la composition de la statuette qui nous semble de la terre cuite blanche, la position qu'elle occupait dans la maison, les fouilles opérées dans les décombres où il a été tout à fait impossible de retrouver le moindre objet préservé par les flammes. Et si l'on considère que pendant des mois des charretiers ont passé et repassé sur les lieux et que des manoeuvres ont bouleversé ces ruines de fond en comble armés de pics et de pelles, et que cette statuette ait été préservée dans ces circonstances, de destruction, c'est une merveille digne de mention.

"L'index de l'Enfant-Jésus, si délicat, sa tête, le bras de la Vierge, rien de tout cela n'est cassé.

"Bientôt cette statuette sera mise sous un bocal en verre et invoquée sous un vocable spécial.

"Deux fois déjà le premier dimanche de février et le premier dimanche de mars, cette statuette a été promenée processionnellement dans l'église à l'occasion du dimanche du Rosaire."

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., lundi le 14 avril, 1913, des soumissions pour la construction d'un édifice public à North Battleford, Sask., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour édifice public à Battleford, Sask."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. J.-E. Cyr, surintendant des édifices publics du Manitoba, Winnipeg, Man., M. W. T. Mollard, Commis des Travaux, Régina, Sask. et de Messieurs Stephenson Evans et Fillingham, Architectes, North Battleford, Sask.

Les soumissionaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences : s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignaion précitée.

Un chèque égal à dix (10 p.c.) pour cent du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS.
Secrétaire

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 14 mars, 1913

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

LA PAGE DU DIMANCHE

La plaie qui tue!

Eloignez le fumier de la porte de vos habitations, l'alcool de vos lèvres et la fraude de vos mains. De l'air pur, de l'eau pure, un cœur pur,... voilà le bonheur et la santé.

Encore une lettre à Nezime

Mon pauvre Nézime,

Est-ce vrai ce qu'on me raconte de toi ?..

On dit que tu bois !

On dit que chaque jour tu laisses pleurer de misère et de faim ta femme et tes enfants !

Et que tu restes courbé des heures entières sur le comptoir de zinc des pires tripots de la ville, absorbant tour à tour, *gin, scotch ou whisky* sans consulter jamais ni ta santé ni ta bourse.

On dit tout cela et bien autre chose encore.

Est-ce vrai ?..

* * *

Mon cher Nézime, je crois qu'il va me falloir reprendre le fouet.. comme pour les enfants qui ne sont pas sages.

Mais tout d'abord laisse-moi essayer de te convaincre par la persuasion sinon par le bon sens et la raison.

Mettons les choses au point.

Je ne suis ni partial ni exalté je veux être simplement bon apôtre.

Qu'est-ce que l'alcool ?

Un excellent combustible pour la cuisine ou pour différents usages ménagers.

A la rigueur c'est un excellent médicament pour certains cas particuliers déterminés par le médecin.

Mais vois-tu, à titre de boisson !.. ma foi !.. c'est un peu comme les champignons,.. le meilleur ne vaut rien !

Ne fais pas les gros yeux et laisse-moi m'expliquer bien clairement :

Il y a de l'alcool dans le vin, dans le cidre, dans la bière, c'est vrai, mais il y en a en petite quantité et ces boissons fermentées prises modérément demeurent inoffensives et sont même parfois salutaires et bienfaisantes.

Tu vois que je suis raisonnable.

Mais par exemple, ce que j'appelle une horreur, une lèpre, une gangrène, une plaie sociale qui empoisonne et qui tue, c'est l'alcool sous forme de liqueurs fortes, c'est l'abus des spiritueux, c'est l'avachissement de l'homme intelligent et libre devant quelques bouteilles qui le privent de son bon sens et de sa raison.

L'alcool ainsi spécifié ne mérite plus le nom boisson... c'est un *poison*.. plus ou moins violent selon que la dose est plus ou moins forte !

Voilà, mon cher Nézime, ce qu'est la boisson à mon point de vue.

* * *

Et c'est toi !.. toi que j'ai connu si sobre et si bon,... c'est toi qui vas te souiller dans cette immonde boue où grouillent chaque jour tant de malheureux qui n'ont plus d'homme que le nom !...

Hélas ! je ne le sais que trop, l'humanité d'aujourd'hui est en train de se noyer dans un fleuve d'alcool !

On consomme annuellement sur la terre pour 11 à 12 milliards de boissons spiritueuses tandis qu'on dépense seulement pour le pain 1 milliard 750 millions.

Ce sont des chiffres !

Et des chiffres horriblement éloquents dans leur vérité.

Qui pourrait aujourd'hui compter les *victimes de l'alcool ?*

L'alcoolisme envahit tout et ronge tout :

Jette un regard sur la classe ouvrière, sur les ouvriers des villes et sur ceux des chantiers et tu seras effrayé en face de ces pauvres loques humaines.

La classe aisée s'alcoolise d'une manière peut-être moins apparente, mais le culte du petit verre y est aussi très pratiqué.

Seulement, l'abus de l'alcool épuise moins vite la bourse et la santé de l'homme aisé, tandis qu'il suffit de quelques bouteilles de mauvaise "eau-de-vie" pour dévorer les économies d'un ménage ouvrier et exténuer un organisme émacié de fatigue et mal soutenu par une maigre nourriture.

Dans nos plaines, sur les "homesteads", c'est la même chose que dans les villes. Les débits de liqueurs sont toujours trop près et on n'est pas effrayé de quelques milles de plus quand il s'agit d'acheter une "cruche".

Parfois même, — soit dit entre nous, — les femmes s'alcoolisent comme les hommes. Et sur ce point je pourrais te dire bien des choses terribles et te dévoiler bien des misères. Mais il vaut mieux ne pas trop remuer la boue....

* * *

Mon cher Nézime, je reviendrai sur ce sujet, car je veux si possible, te remettre dans le droit chemin.

Laisse aux lâches et aux peureux la honte de se laisser dompter par une bouteille ou un petit verre.

Reprends ton courage à deux mains, laisse les tripots et reviens jouir de ton bonheur, comme autrefois, entre ta femme et tes enfants.

Ton vieil ami.. fidèle malgré tout.

LE FRANC-TIREUR

ESTO VIR

Etre un homme, vois-tu, c'est triompher du doute,
Cet ennemi mortel, frère du désespoir,
C'est marcher jusqu'au bout, ferme et droit sur la route
Qui mène à la vertu, passant par le devoir.

C'est garder le front haut, aux jours de la détresse,
C'est porter sans faillir, l'âme grande en tout lieu,
C'est nourrir dans son sein la force et la tendresse,
C'est aimer ses parents, sa patrie et son Dieu.

C'est rechercher toujours l'épine avant la rose,
Etre grand dans la paix, vaillant dans le combat,
Donner son bras, son sang, à la plus noble cause,
Prier, parler, aimer : être apôtre et soldat !....

Ça prend

(Histoire toute récente)

Le père Edouard étendit ses pieds immenses sur les chenets, lissa ses moustaches, délogea du bout de la langue un reste de salive fixé entre deux chicots, et bailla vigoureusement..

—Hum ! songea-t-il, les soirées deviennent longues, ma femme ne cause guère, mes gas sont éreintés tout plein, et moi, je n'ai pas sommeil !.. Je crois que je vais m'ennuyer au monde !..

Soudain, détournant son visage taillé à la serpe :

—Jeannette ! va vite demander un livre à M. le Curé !...

La "dernière" partit comme un trait pendant que le brave laboureur, le regard dilaté, considérait, sur la taque, de vagues personnages mythologiques remarquablement couverts de suie..

++++

—M'sieu le Curé, P'pa a dit comme ça si vous vouliez lui prêter un livre !..

Le curé qui épluchait consciencieusement un affreux petit manuel d'histoire en usage à l'école publique, sortit comme d'un rêve, et s'avança vers la bibliothèque, en faisant mentalement l'inventaire des convictions et pratiques religieuses du "P'pa".

—Père Edouard, bon homme au fond,.. Point de Pâques !.. Messe du dimanche cinq ou six fois dans l'année !... Les chevaux !... La mauvaise saison !.. Toujours des excuses !.. Pourtant bien disposé, cœur sur la main, se battrait pour son curé... Travaux d'approche nécessaires pour emporter la citadelle.. Faut pas donner n'importe quoi à n'importe qui !..

Il tira des rayons un volume : ABBÉ GIBIER : *"Objections contre la religion, premièee série"*.

Alors, il pensa tout haut :

—Tiens ! c'est providentiel " *A quoi sert la religion ?... La religion c'est bon pour les femmes.. Je prie le bon Dieu au coin de mon feu.. Les chrétiens ne valent pas mieux que les autres..*". Voilà, ma petite fille, vous remettrez ce livre à "P'pa"..

Le curé rajusta ses lunettes..et se remit à extraire du petit bouquin laïcisé les mensonges hypocritement dissimulés, comme des serpents venimeux, dans le gazon des phrases....

Une demi-heure après, il fermait le manuel, finissant, bien entendu, sur une apothéose éblouissante de la *Pensée libre*, émancipant les les cerveaux contemporains de la servitude séculaire de l'obscurantisme catholique !!!

Huit heures....

—Par mon martin ! comme disait l'autre Jeannette, — celle de Domrémy !— j'en aurai le cœur net !....

++++

—Entrez !...

Le curé entrebâilla la porte. Sa première impression est celle-ci :

—Ça prend !...

Le père Edouard, la casquette rejetée en arrière, la tête dans ses mains noueuses, la bouche entr'ouverte et prête à happer l'idée salutaire contenue dans l'ouvrage, en est déjà à sa troisième conférence !

"En face de l'incrédulité, nous ne devons pas être désarmés !"

—Ah ! pardon, Monsieur le Curé ! Je ne pensais pas que c'était vous !... Asseyez-vous donc !

—Oh ! vraiment je regrette de vous avoir dérangé....

—Le fait est est que c'est tapé, ces réponses-là !... Et je tire les conclusions, vous savez !...

—!?!!...

—Je lirai le livre jusqu'au bout...

—Il y en a douze dans le même genre...

—Vrai ?... Pas de plaisanterie, hein ?...

—Puisque je vous le dis !...

—Eh bien, je les lirai tous !...

Et, d'un bras démesuré, il esquissa le geste que fait Chevert, là-bas, à Verdun, un peu plus loin que le pont Sainte-Croix....

—Et puis, il faut que je vous dise une bonne chose !...

—Tant mieux, si elle est bonne !...

J'ai lu l'*Evangile !...* Vous savez ce livre que ma petite a reçu comme prix de cathéchisme. Ah ! jamais de la vie j'aurais cru que c'était aussi grand que ça, l'évangile !.. Ce n'était pas si long ni si beau de mon temps !... Y vous en avait, des répliques, le bon Dieu !.. Hein ! quand les incrédules croyaient le mettre dedans avec la femme qui aurait sept maris au jour de la résurrection !... Je le lirai encore !...

Cette fois, un formidable coup de poing, s'abattant sur la table familiale, ponctua sa résolution.

Mme Edouard, tressautant, murmura :

—Tape donc pas si fort !...

La conservation s'engagea si bien sur l'évangile qu'à onze heures elle durait encore...

Rentrant au presbytère, le curé se disait :

—Ça prend !... Pour cette famille-là, l'affaire est claire... Des lectures religieuses, des conversations. Je fais agir mon lieutenant, — le digne Nicolas, bon chrétien, devant Dieu et devant les hommes ; — il est intelligent : sa parole portera !

Récapitulons : le père Edouard et Madame : deux ! Trois garçons, grands comme père et mère, et qu'il faut dégourdir, cinq ! Deux filles, sept... Résultat : amélioration prochaine et sensible.

Le front du curé redevint soucieux :

—Mais les autres ?... Où est la solution ?...

La solution ! Tu la cherches ?... *Quare dubitasti, modicæ fidei !* La voilà : "Prière expédier immédiatement 40 exemplaires des "Quatre Evangiles en un seul", édition populaire, reliés toile rouge !... Distribution, le jour de la Toussaint.. "

Puisque ça prend !...

COIN SCIENTIFIQUE

L'âge du chien reconnu à ses dents

On sait que le chien a quarante-deux dents : douze incisives, quatre canines ou crochets et vingt-six molaires. Les incisives— six à chaque mâchoire— portent comme chez les autres animaux les noms de pinces, mitoyennes et coins.

A un an, toutes les dents sont parfaitement blanches et fraîches ; elles n'ont pas encore subi aucune usure.

A partir de cette époque, le "rasement" —c'est-à-dire le nivellement des lobes dentaires ou fleurs de lys— s'opère, savoir :

Pour les pinces, vers deux ans ; pour les moyennes, vers huit ans ; pour les coins, vers quatre ans.

Le rasement n'a lieu qu'à la mâchoire supérieure ; les dents de la mâchoire inférieure ne se rasent que plus tard. De cinq à neuf ans il ne reste plus de fleurs de lys à aucune incisive des deux mâchoires et toutes les dents commencent à jaunir.

Quand remonter sa montre

Il ne faut pas remonter sa montre à toute heure de la journée ou de la nuit. La corporation anglaise des horlogers l'affirme.

Plusieurs de ses membres prétendent que l'opération doit être exécutée la nuit. Ils considèrent qu'au matin le grand ressort est plus froid et moins souple qu'après avoir été porté dans la poche pendant toute la journée.

Mais le président a fait valoir qu'il y avait avantage à remonter une montre le matin, car pendant le jour, la montre est soumise à des mouvements et à des déplacements irréguliers et anormaux qu'elle supporte plus facilement quand elle est remontée à fond.

Lavage des bas de couleur

Les bas de couleur conservent leur teinte si on a soin d'ajouter à l'eau de lavage un peu de sel de cuisine.

Notes fantaisistes

La bonne souffrance

Quelques-uns ne le croiront pas, mais le mal de dents a du bon. Et pourquoi n'en aurait-il pas, alors que tant d'autres affections nous sont salutaires en nous apprenant à souffrir ? La souffrance trempe les âmes. Elle trompe parfois l'ennui. Il y a des ennuis mortels ; aussi, quand une souffrance triomphe d'un ennui de ce genre, on peut bien la proclamer la bonne souffrance par excellence.

L'explorateur Ejzar Mikkelsen se trouvait dans les parages du pôle Sud. Les glaces le bloquaient. Et au pôle Sud, quand on est bloqué, c'est pour longtemps. C'est pour tout l'hiver. L'explorateur s'ennuyait ferme. Comme ce capitaine d'un roman de Jules Verne qui devint fou sous l'influence du climat et du paysage boréaux, Mikkelsen sentait sa raison chanceler. Bien qu'il fit clair perpétuellement, une nostalgie noire l'envahissait.

Cela se comprend sans peine. L'accueil qu'en ces régions lui faisait la nature restait glacial ; le spectacle qu'il avait sous les yeux le laissait complètement froid. Il en devenait obsédé, excédé. Empêché d'aller ailleurs, il allait à la folie tout droit.

Dans sa détresse polaire, ce fut une molaire qui le sauva. Un beau matin — façon de parler — il se sentit pris d'une rage de dents épouvantable, une de ces rages de dents qui, dans les régions tempérées, vous font perdre la boussole, mais qui au pôle Sud peuvent vous aider à retrouver le nord. Ainsi en arrive-t-il pour Ejzar Mikkelsen.

La chance voulut qu'il n'eût rien sous la main pour guérir son mal, rien ni personne, ni drogue ni tortionnaire. Il le garda. Il garda sa fluxion. Il la considéra d'antant plus qu'elle était considérable ; il en admira le brillant vermeil qui lui rappelait les roses du printemps ; il se prit à l'aimer. Ainsi, au milieu de la désespérante monotonie qui l'entourait, sa rage de dents lui devint une distraction.

—Enfin, répétait-il, voilà de la chaleur et du nouveau !.. Voilà de quoi m'occuper, de quoi passer le temps ! Voilà de quoi rendre de l'intérêt à l'existence !

Sa molaire l'empêchait de manger, et il avait une faim canine ! Il ne put s'empêcher d'en rire. Avec la bonne humeur, son mal lui rendit la santé ; il le sauva de la folie menaçante.

Quelle leçon pour nous ! Certes, nous ne sommes pas au pôle et nous ne savons pas si nous y pourrons aller jamais, au risque de nous y voir murés dans la glace. Mais nous courons toujours celui d'avoir à nous mirer dans la glace, la joue enflée pris d'une rage de dents d'explorateur. Alors, puisqu'il ne saurait s'agir pour nous, qui avons de quoi nous occuper, d'estimer notre enflure pleine d'imprévu charmant ; prenons-en occasion néanmoins de tirer parti de la souffrance en la bravant. Et, piqués au jeu, avant de l'être par la cocaïne, de la grimace qui voudrait naître, esquissons un sourire.

GENTIL-GAROU

DROLERIES

Pauvre homme !

Eh bien, m'sieu Amédée, vous ne jouez donc plus ?

—Non, c'est trop embêtant, quand je perds, ma femme m'attrape, quand je gagne, elle se fait payer des chapeaux.

Pauvre fille !..

Madame à sa bonne :

—Marie, mon thé !

—J'peux pas monter, j'suis en haut !

—Marie descendez mon thé, vous dis-je !

—Bon ! v'là t'y pas qu'il faut que je descende et que j'monte à c'te heure. J'sais pu comment faire ?

Business...

On est marchand ou on ne l'est pas.

Un enfant d'Israël est venu offrir à un peintre une vieille tapisserie qu'il développe avec toute sorte d'attentions dans l'atelier ; mais c'est en vain qu'il fait l'article pour sa marchandise, l'artiste ne mord pas au boniment.

Cependant comme il insiste :

—Je n'en veux pas de votre saleté ! s'écrie le peintre impatienté ; elle pue comme un rat mort.

—Oh ! mossié... Za n'est pas la dabisserie qui bue comme un rat mort... z'est moi.

PENSÉES

Le rôle des femmes chrétiennes ressemble à celui des anges gardiens. Elles peuvent conduire le monde, mais en restant invisibles comme eux. OZANAM

Pour être un homme, il faut avoir dans l'âme des parties écorchées à vif et qui saignent quand on y touche.

Si les fenêtres sont difficiles à ouvrir ou à fermer, frottez tous les montants avec un peu de lard ou de saindoux : l'effet est immédiat.

Marie Leckzinska, reine de France, disait : Nous ne serions pas grands sans les petits ; nous ne devons l'être que pour eux.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Tous articles, nouvelles, communications, destinées à la publication dans le PATRIOTE DE L'OUEST doivent être adressés et parvenu au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction. 405, 13ème rue, Prince-Albert, Sask.

Pour toutes demandes concernant les abonnements, les annonces et les travaux de ville, et pour les envois, d'argents, on doit s'adresser à l'Administration : 1303, 4ème avenue ouest, Prince-Albert, Sask.

PRINCE-ALBERT, SASK., 3 AVRIL 1913

Le droit des nationalités

Les nationalités sont des personnalités morales qui ont comme les familles et les individus certains droits inaliénables. Ces droits reposent sur le droit naturel et sur le droit divin.

En effet, la nationalité n'est qu'une famille agrandie. La communauté d'origine et de langue, la similitude d'aptitudes et d'aspirations, créent des liens qu'une juste et clairvoyante politique doit chercher à fortifier et non pas à amoindrir.

L'Eglise a toujours eu le respect le plus marqué pour cet ordre social voulu de Dieu même. Elle s'est pliée aux coutumes aux traditions de tous les peuples dans tout ce que celles-ci avaient de légitime, et rien n'est plus admirable que le concert multilingue et harmonieux de tous les peuples, où la variété la plus complexe ne nuit en rien à l'unité la plus parfaite du dogme et de la morale. Si en certains pays et à diverses époques, quelques prélats dominés par une ambiance d'impérialisme politique outrancier et assimilateur, ou illusionnés peut-être par le désir d'un plus grand bien, ont dérogé à ces principes ils en doivent seuls porter toute la responsabihté

Exemple à imiter

Nous ne résisterons pas au plaisir de citer ici l'exemple pratique de la bonne entente qui règnedans la ville de Prince Albert entre les catholiques de langue anglaise et ceux de langue française.

Ce n'est pas ici croyons-nous qu'il se rencontrerait parmi les catholiques des esprits assez étroits pour imposer à tous la même langue. On comprend que chacun saura d'autant mieux rester fidèle à Dieu qu'il saura mieux aimer et respecter les bonnes traditions de sa nationalité.

Aussi à l'église cathédrale, grâce au zèle louable d'un curé de langue anglaise qui parle volontiers le français et d'un vicaire de langue française animé des mêmes sentiments à l'égard de la population anglaise, l'harmonie la plus heureuse règne entre les divers éléments de la paroisse et la vie catholique y est intense comme en témoigne l'affluence aux offices et les nombreuses communions.

C'est d'ailleurs l'esprit excellent qui domine généralement dans l'Ouest. Le prêtre s'applique à parler la langue de ses fidèles et suit en cela les traditions léguées par les premiers missionnaires et que récemment Mgr Pascal appuyait de son autorité épiscopale lorsqu'il écrivait dans sa lettre pastorale : "La langue maternelle va d'elle-même au fond des âmes éveiller des échos reçus dès le berceau, au foyer domestique. On doit en dire autant lorsqu'il s'agit de combler les lacunes, et corriger les défauts de l'éducation première. Pour déraciner d'une âme les germes d'une mauvaise éducation première il est important de se servir du même langage qui les y a implantés. Car toute langue civilisée doit être suffisamment riche pour servir d'expression et d'instrument à une éducation morale saine et intégrale. Si une langue humaine n'incarnait en fait que la barbarie et l'immoralité elle devrait être modifiée radicalement ou bien disparaître comme langue vivante, car le plus sûr moyen de faire périr une forme quelconque de culture intellectuelle, ou un ensemble de traditions morales, c'est de faire disparaitre la langue qui en est la vivante incarnation. Ce principe à lui seul suffit à justifier la disparition de certaines langues inférieures, comme il est la condamnation de toute tentative faite pour supprimer dans un pays quelconque une langue qui porte en elle des siècles de civilisation supérieure et de vitalité chrétienne."

Un appel aux notres

LE PATRIOTE du 27 mars nous annonce que 1500 immigrants sont arrivés samedi à Winnipeg. Sur ce nombre, il y a 800 Anglais, 150 Russes, 140 Italiens, 113 Galiciens et 242 Allemands.

Pas un colon français.

Où se dirigent ces immigrants? —Vers la Saskatchewan et l'Alberta. Que viennent-ils faire dans nos grandes plaines de l'Ouest Canadien ? — Pour le plus grand nombre, prendre du terrain. Et dire que les nôtres se demandent souvent où aller pour acquérir des homesteads ! Dans le nord de la Saskatchewan, il y a des milliers de bons homesteads à prendre. Ils sont en grande partie boisés, mais la terre est riche. Il ne faut plus s'attendre à avoir des homesteads sans bois. Du moins, ils sont très rares.

Où faut-il s'adresser pour acquérir ces homesteads situés dans le nord de la Saskatchewan ?

Aux bureaux des terres du gouvernement. Ces bureaux sont dispersés un peu partout sur les lignes de chemins de fer. Permettez-moi de vous en nommer quelques-uns : Wadena, Humboldt Saskatoon, Battleford, Prince-Albert, Duck Lake. Je vous dirai que dans les districts de Prince-Albert et de Battleford, vous y trouverez un grand nombre de colons canadiens-français, français et belges

De plus, la ville de Prince-Albert a l'avantage de posséder un bureau de colonisation française dont le directeur est M. l'abbé Leboucher, prêtre d'un grand dévouement et au cœur réellement patriote. Il saura vous diriger à bonne destination.

Vous trouverez à Prince-Albert de l'emploi comme ouvrier, maçon, peintre, etc. Des manufactures importantes sont en construction. On a besoin de main-d'œuvre.

A nos hommes de commerce de langue française de venir prendre aussi leur part chez nous. Nos marchands, nos épiciers, nos forgerons, nos selliers, etc., de langue française sont les bienvenus dans la Saskatchewan. On a aussi besoin d'avocats et de médecins canadiens. On manque de prêtres. Il y a plus d'une paroisse sans prêtres. Chez nous, on ne fait pas de colonisation sans prêtres. Les instituteurs et institutrices de langue française possédant bien la langue anglaise sont aussi demandés.

Vous êtes tous les bienvenus.

Malheureusement les Français et les Canadiens ont moins de connaissances sur les choses de l'Ouest canadien que ces Russes, ces Galliciens et ces Allemands qui nous arrivent par milliers chaque année. Comment expliquer cela ? Il y a pourtant bien longtemps que le Nord-Ouest canadien est découvert, et ce par des Français. Nos premiers colons étaient des Canadiens ; nos premiers missionnaires étaient aussi des Canadiens. L'histoire canadienne de ce grand Nord-Ouest canadien, de ses avantages, de ses développements, de l'immigration intense vers ce coin de terre dont Cartier parlait avec tant d'enthousiasme.— Ah ! si les nôtres avaient voulu suivre ses conseils si sages et si patriotiques : "Canadiens, s'écriait-il, en 1864, allez vers l'Ouest : ce coin de terre sera un jour le grenier du Canada."

La Saskatchewan a deux agents d'immigration. A quoi se borne leur travail ? A faire les officieux, à donner des poignées de main à gauche et à droite, à offrir le petit coup traditionnel aux amis, à courir lentement à la rencontre des trains aider à descendre M. à Mme X, Y, Z, ou porter les paquets ou valises d'amis ou de connaissances. Voilà le travail de rapatriement de certain agent d'immigration !..

Et la colonisation, et le rapatriement des Etats-Unis au Canada — Qu'en faites-vous ? Est-ce ainsi que le gouvernement entend ramener nos exilés vers la patrie canadienne ?

"Il y en a assez de "French men" au Canada"—est-ce cela qu'il faut croire ? Pourquoi le Département de l'Intérieur, à Ottawa, n'envoie-t-il pas ses agents d'immigration de langue française faire l'immigration ou du rapatriement aux Etats-Unis ?

Pourquoi envoie-t-il ses agents de l'Alberta aux Etats-Unis ? et laisse-t-il ses agents de la Saskatchewan sans ouvrage ? Répondez Messieurs les hommes du pouvoir ?

A bientôt.

AMÉDÉE CLÉROUX

Duck Lake, 30 mars 1913.

Un sixieme des subsides

Le gouvernement et l'opposition se sont entendus pour voter un sixième des subsides avant de reprendre la discussion de la marine. . . .toujours urgente.

Inondations a Montreal

Plusieurs rues au bord du fleuve ont été inondées. La crue des eaux a aussi causé des dégats considérables dans les faubourgs et les environs de la ville surtout à Maisonneuve et à Longueil.

Loi Sévère

On vient de mettre deux nouvelles lois en vigueur en Allemagne. Toute personne qui ne répondra pas à un appel au secours, si elle peut opérer un sauvetage sans risquer sa vie, pourra être emprisonnée, s'il y a mort d'homme. L'autre loi rend les personnes ivres responsables de leurs actes.

Vendalisme sectaire

Le discours prononcé par M. Maurice Barrès à la Chambre des Députés, la semaine dernière, a causé un certain scandale. M. Barrès y dénonçait le vandalisme des habitants de Vendôme.

A Vendôme, dit-il, se trouve un des plus beaux spécimens de l'architecture du 15ième siècle en France, le beffroi de Saint-Martin, construit en terre bénite. Il y a quelque temps, un groupe de catholique et d'esthètes adressèrent une requête au ministère des Beaux Arts, lui demandant de mettre ce monument sur la liste des monuments historiques. La requête fut accordée et bien qu'à partir de ce moment personne n'eut le droit de toucher à cet édifice, le préfet et le sous-préfet du département convertirent, il y a quelque temps, le beffroi en urinoires publiques.

RESUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme home stead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de home stead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 ácres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'ácre et les devoirs sont les suivants : résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 ácres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'ácre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 ácres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.

Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Aimables appreciations

Merci à notre confrère "The Prince-Albert Times," journal quotidien, qui a signalé en termes très aimables la première édition du PATRIOTE à Prince-Albert : "Après une brève interruption, écrit-il, dû au changement de local, de Duck Lake en cette ville, LE PATRIOTE a publié son premier numéro dans ses nouveaux ateliers à l'angle de la 13e rue et de la 4e avenue ouest. Le journal présente une impression nette et une belle apparence typographique. Organe reconnu des catholiques de langue française de cette province, ce journal, maintenent comme toujours, contient beaucoup de nouvelles et d'articles d'intérêt général. L'article de fond sur la législation directe offre un intérêt tout spécial, et le R. P. Auclair, O.M.I., directeur, a été particulièrement heureux de pouvoir se procurer l'histoire de Prince-Albert dont le sous-titre "Hier et Aujourd'hui" est tout à fait de circonstance pour le premier numéro publié en cette ville. Le sujet est sans doute trop étendu pour une seule livraison et constituera une série remarquable et intéressante."

L'*Action Sociale*, de Québec, toujours si attentive à encourager les bons efforts et à signaler le progrès des œuvres catholiques donne une large publicité au programme des conventions françaises de l'Alberta et de la Saskatchewan et nous honore de cette note bienveillante :

"Le bon PATRIOTE DE L'OUEST, premier numéro de la troisième année, nous arrive aujourd'hui de ses nouveaux quartiers de Prince-Albert, Sask., tout pimpant dans sa riche et fraîche toilette neuve. Il a vraiment grand air, avec ses huit pages abondamment remplies et variées, et son même tempérament de lutteur, toujours sympathique. Nous lui renouvelons nos vœux sincères de succès, dans cette plus grande arène de combat."

Merci également à l'*Etoile de St-Albert* pour ses vœux excellents.

Le programme du cabinet Barthou

Le programme du nouveau conseil, présidé par M. Louis Barthou, a été soumis à la Chambre cette semaine. Il presse l'adoption du service de trois ans, dans l'armée active et les autres mesures administrative et financières de l'armée de terre et de mer, relatifs à la défense nationale.

Il propose la nomination d'un comité conjoint de membres du sénat et de la chambre des députés pour préparer un projet de loi de réforme électorale, et de représentation proportionnelle pour les majorités et minorités.

Journal interdit

L'archevêque de Cambrai interdit aux fidèles la lecture du journal quotidien le "Cri des Flandres" qui soutient la candidature de l'abbé Lemire.

Mort du General Roidot

On annonce la mort du général de brigade Roidot, passé au cadre de réserve en 1903.

Tempetes en Quebec

La fin de mars a été marquée par de fortes tempêtes dans la province de Québec à plusieurs endroits.

General en retraite

Le général Fleuret Cointe, gouverneur de Besançon, passe à la retraite.

Lancement d'un sous-marin

Le sous-marin français "Franklin" a été lancé samedi après-midi avec succès. Il a été ainsi nommé en l'honneur de Benjamin Franklin qui fut embassadeur en France au moment critique pour les Etats-Unis de la guerre de l'Indépendance.

Le nouveau prefet de police de Paris

Célestin Hennion, a été choisi pour succéder à M. Louis Lépine ne comme préfet de police.

L'Alberta pourrait fournir du charbon a tout le Canada

Le Dr R. Hopper, millionnaire Allemand est en pourpalers à Ottawa avec le ministère au sujet d'une mine qu'il veut exploiter à 200 milles au nord ouest d'Edmonton et qui, à son avis, pourrait fournir de la houille pour tout le Canada.

Aviatrice décorée de la Legion d'honneur.

Melle Hélène Dutrieu a été décorée du ruban de la Légion d'Honneur pour exploits d'aviation. En 1910 elle gagnait la coupe Femina dans une envolée de trois heures et elle a remporté le même prix en décembre dernier par une envolée de 150 milles.

Mariage

PFEIFFER-HOULE

—Lundi 31 mars a été célébré à la cathédrale le mariage de M. Peter Pfeiffer avec Melle Rose Anna Houle

La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. P. McCaffrey, O. M. I. curé de la cathédrale, en présence de S. G. Mgr. A. Pascal, qui avait tenu par sa présence à manifester sa grande sympathie pour les deux familles canadiennes et catholiques qui désormais n'en feront plus qu'une.

La Confrérie des Dames de Ste. Anne avait tenu également a venir accompagner à l'autel la première "démoiselle de Ste. Anne" qui se mariait à Prince Albert et la grande majorité des dames, revétues de leurs insignes, étaient présentes à la cérémonie.

Le grand orgue fit merveille sous les doigts habiles de Mme G. Carrier et le chœur de chant, qui tenait à montrer lui aussi sa sympathie à l'une des siennes, exécuta pendant la messe les chants les mieux réussis.

Melle Eva Houle et M. Laberge remplissaient les rôles de demoiselle et de garçon d'honneur.

M. M. Morin et Houle, tous les deux Directeurs du PATRIOTE, assistèrent les nouveaux mariés pour leur engagement irrévocable.

Etaient présents entre autres, M. l'Abbé Perquis, aumônier, des Dames de Sion, le R. P. Pascal O. M. I. procureur de l'évêché et secretaire de S. G. et M. l'Abbé A. Leboucher, vicaire de la cathédrale.

Dans l'après midi, le nouveau couple prit le train du sud pour un court voyage de noce.

Nous leur souhaitons d'heureux jours et de longue années de bonheux dans cet autre voyage qu'est la vie.

A Dieu va !!!.—

Eveque de Calgary

Une dépêche non confirmée annonce que M. l'abbé J. T. McNally, de Almonte, Ont., est nommé évêque du nouveau diocèse de Calgary.

Le cinquantenaire de St. Albert

"Le Progrès de Morinville" dans un excellent article a fait remarquer que la création de la province ecclésiastique d'Edmonton coïncide avec le cinquantenaire de la fondation de St. Albert par Mgr Taché et le vénérable Père Lacombe.

L'Angleterre acceptera-t-elle?

Il est rumeur que le gouvernement impérial n'acceptera pas la contribution de $35,000,000. si elle ne rencontre pas l'unanimité du Canada.

Mort du millionnaire Morgan

J. P. Morgan, l'archi-millionnaire de New-York est Mort à Rome lundi.

Un candidat socialiste dans l'Alberta

A une assemblée du parti socialiste de Lethbridge, hier, il a été décidé de présenter un candidat pour la prochaine élection provinciale et M. John Knight, d'Edmonton, a été choisi.

PERSONNEL

—MM. Morin, Houle et Bénard, directeurs de La Bonne Presse, nous ont honorés de leur visite jeudi soir.

—M. l'inspecteur Meyer, en route pour Star City, s'est arrêté à nos bureaux. Il nous a communiqué des détails intéressants sur les pays Balkaniques d'où il est lui-même originaire. M. Meyer fut durant quelques années professeur à l'Université d'Ottawa. Outre le français, l'allemand et l'anglais, M. Meyer, parle encore une demi-douzaine d'autres langues modernes.

—M. A. Charlebois, de Moose Jaw, représentant de la *Sauvegarde*, compagnie d'assurance-vie entièrement catholique et canadienne-française, compte à bon droit sur l'encouragement des catholiques de la région.

De passage : —R. P. Vachon, O. M.I., de Nord Battleford, M. le Dr Moreau, M. l'abbé Gagné, de Big River, M. Laberge, de Warman, MM. Houle, de Bellevue, MM. Fournier, Vignault, Bourque, etc.

Les catholiques aux Etats-Unis

Il y a 15,154,158 catholiques aux Etats-Unis, d'après l'édition de 1913 de l'Official Catholic Directory, et 23,329,047 catholiques sous la protection du drapeau américain. Il y en a 7,131,989 aux Philippines, 999,350 à Porto Rico, 11,510 en Alaska, 42,108 à Hawaii et 900 dans la zône du canal.

Aux Etats-Unis, il y a 14,312 églises catholiqes, 17,945 prêtres, 3 cardineaux, 11 archevêques, 3 archevêques titulaires, 104 évêques, 2 archi-abbés, 15 abbés. 288 orphélinats et 47,415 orphelins. Trente-et-un états ont plus de 50 catholiques ; l'état de New-York en compte 2,790,629 ; la Pennsylvanie, 1,633,353, le Massachusetts. 1,383,435.

Ferland, Sask.

Le Rév. Père Bois et le Prof. H. V. Meyer Inspecteur d'école du Département d'éducation était de passage à Ferland ces jours-ci M. Meyer a formé deux districts scolaires. L'un sera Canadien, Anglais Catholique et l'autre sera mixte.

M. Flynn agent général de la Pétrie company fait beaucoup d'affaires dans l'intérêt de la compagnie des séparateurs Magnet.

St. Denis, Sask.

C'est avec un grand plaisir que les paroissiens de St. Denis ont reçu LE PATRIOTE, doté de huit pages, c'est un signe que le journal fait du progrès : espérons que avant longtemps nous le recevérons a dix pages.

DE RETOUR.—Nos gens de chantier commencent à arriver : tous ont l'air à revenir bien contents de leur hiver.

DAME RUMEUR—veut que nous ayons un maitre d'école avant longtemps. Il en est temps, maître ou maitresse, espérons que ce ne soit pas un rêve.

BIENVENUE — Nous sommes maintenant certains d'avoir un marchand. Cela n'est pas sans besoin, c'est un M. Tremblay qui nous ouvrira un superbe magasin dans quelques temps. Nous lui souhaitons un grand succès.

MARIAGE—Monsieur Emile Casavant nous est revenu ces jours derniers avec une jolie brunette. On nous dit que ce dernier était fatigué de la vie du solitaire. Espérons que plusieurs autres suivrent son exemple : dans tous les cas nous souhaitons aux nouveaux mariés longue et heureuse vie.

PEUT-ÊTRE— que nous aurons un embranchement de chemin de fer ici avant longtemps: suivant les nouvelles nous l'aurions avant un an.

Wauchope, Sask.

Lundi 24 mars dernier vers le 7½ heures du soir, une grande animation se remarquait dans les rues de Wauchope.

Le public de notre région, Français et Anglais, Catholiques et Protestants affluaient de tous les cotés stimulés par l'annonce d'un concert-tombola qui devait se donner au profit de l'église catholique de Wauchope.

L'on s'attendait à quelque chose de beau et l'intérêt était très excité en sens divers. Les artistes qui devaient paraitre sur la scène abordaient le théatre, certains du moins, pour la première fois, et l'on pouvait se demander si le succès à obtenir serait à la hauteur des espérances qu'on avait conçues.

L'incertitude ne fut pas longue. La soirée commença par un morceau de belle musique exécuté de l'avis de tous les auditeurs avec une grande perfection, un bel ensemble et une réelle distinction.

Trois violons secondés par une contre-basse et appuyé d'un piston discret et de deux autres instruments nous tinrent dix minutes sous le charme d'une symphonie douce et harmonieuse.

Dès ce moment l'auditoire savait à quoi s'en tenir sur la valeur des artistes qu'il entendait pour la première fois.

Le programme, comme on va le voir était des plus chargé:

1° D'abord comme ouverture—morceau de piano, 4 mains: Melle L. Huybrecht, Mr J. W. Lewthwaith.

2° Morceau de musique par la symphonie de Wauchope.

3° Song by Archie Steward.

4° Les orphelins, chant par Mr. E. Boittiaux.

5° Le pauvre vieux, par M. A. Cognac,

6° La ronde des bachelors, par M. A. C. Goeujon.

7° Pauvre mère par Melle M. Sylvestre.

8° L'anotomie du conscrit, par M. Lewthwaite.

9° Les petits pierrots, par M, G. Duwez.

10° Elliot fill the flowing bowl.

11° Le lac, chant par Mme H. Prost.

12° Le couteau, par M. E. Boittiaux.

13° Prière d'ange,(musique) par la Symphonie.

14° L'appel après le combat, par M. Cognac.

15° Les montagnards, par Mr. J. Prost.

16° Scène comique, le chef de gare et le Français.

Voilà pour la première partie.

L'on me dispensera d'énumérer les différents morceaux de la seconde partie presque aussi variés que les précédents.

Le tout fut enlevé avec un entrain du meilleur aloi à la grande satisfaction des auditeurs qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements mérités aux acteurs.

La fête finit tard dans la nuit par le tirage d'une tombola des mieux organisée.

D'un côté il y avait la série de lots des grandes personnes et de l'autre celle des enfants, dont tous les billets étaient gagnants.

L'on voit d'ici l'entrain des enfants à dépouiller leurs surprises séance tenante et à croquer les bonbons quand ils en trouvaient ce qui était le cas habituel.

Si les billets gagnants des grandes personnes étaient moins nombreux certains se trouvaient être d'une réelle valeur.

Mais celle qui dut surtout s'estimer heureuse en cette circonstance ce fut notre église.

Tout compte fait, la séance de lundi faisait tomber dans sa bourse la jolie somme de 240 dollars sans la moindre dépense, tout avait été fait *gratis pro Deo*.

Tous les lots (et ils étaient très nombreux) avait été donnés généreusement par quantité de zélés paroissiens de Wauchope. C'était la première fois que notre paroisse essayait de cette méthode de battre monnaie; et l'essai a si bien réussi que nous nous permettons tous de le renouveler en novembre prochain, moment où les bourses mieux garnies encore pourront se montrer plus généreuses.

Nous adressons nos remerciements bien sincères à tous ces braves gens qui ont voulu contribuer avec tant de zèle et de générosité au succès de cette fête paroissiale dont, à Wauchope, Anglais comme Français conserveront longtemps le meilleur souvenir.

UN SPECTATEUR

Les nouvelles divisions électorales de l'Alberta

Le Gouvernement d'Alberta a présenté à la Chambre le bill, impatiemment attendu, de redistribution des sièges parlementaires. Au lieu de 39 députés la nouvelle Chambre d'Alberta en comptera 56 ; le territoire de la province est divisé en 55 comtés—Calgary ayant un député supplémentaire, ce qui porte à trois le nombre de ses représentants ; le nom du comté de Strathcona est changé en celui de South Edmonton.

Le comté de Pakan représenté en Chambre par l'hon. P. Ed. Lessard, disparait pour faire place à deux nouveaux comtés : ceux de St. Paul et de Beaver River.

Voici d'ailleurs quels sent les nouveaux comtés créés par le bill:

Grouard, Clearwater, Beaver River, St.-Paul, Whitford, Edson, Wainwright, Battle River, Coronation, Hand Hills, Acadia, Redcliffe, Bow Valley, North Calgary, South Calgary, Centre Calgary, Little Bow, Warner.

Les anciens comtés qui demeurent sont :

Athabasca, Peace River, Pembina, Sturgeon, Alexandra, Vermilion, Vègreville, Whitford, Victoria, South Edmonton, St-Albert, Lac Ste-Anne, Stony Plain, Leduc, Wetaskiwin, Ponoka, Camrose, Sedgewick, Stettler, Okotoks, Rocky Mountain, Claresholm, Medicine Hat, MacLeod, Lacombe, Red Deer, Innisfall, Olds, Didsbury, Gleichen, Cochrane, High River, Lethbridge City, Lethbridge District, Cardston, Pincher Creek.

No. 3. FEUILLETON DU PATRIOTE DE L'OUEST

Quand même!

PAR

PAUL D'ARGES

(Suite)

Pendant ce temps, ayant relégué les trois petits dans la pièce voisine, elle se fit raconter l'accident.

—Le patron, expliqua l'un des hommes, avait défendu à votre mari de quitter l'atelier avant 6 heures ce soir. Lui, ma foi, il n'était pas content; il se fâcha, cria, tant et si bien que, le patron agacé lui donna son congé, et le régla sur le champ... Vous savez peut-être, Madame, continua-t-il avec un peu d'hésitation, quel chemin prend l'argent de Valière ?.. Votre mari s'en vint droit au café et y resta deux heures, buvant absinthe sur absinthe, cognac sur cognac... On aurait été ivre à moins. Quand il sortit, il ne tenait plus sur ses jambes ; il avait probablement l'intention de rentrer chez vous, mais il heurta un tas de pierres, et roula sur le pavé, dans la rue Froide. Là, peu de monde passe ; il resta longtemps ainsi, dans la neige et la boue... Tout à l'heure en sortant de l'atelier, nous l'avons trouvé là...

—Merci, fit la malheureuse ; en retournant chez vous, pouvez-vous demander au médecin de venir ? il y en a un qui demeure tout près d'ici, au coin de la rue et de la place.

Un quart d'heure après, le docteur arrivait ; il examinait Lucien avec soin :

—Une jambe blessée, dit-il...et, ce qui m'inquiète, c'est, le sifflement produit par la respiration...A passer des heures dans la neige, on prend facilement le mal...

Il pansa la plaie de la jambe, puis, il ordonna quelques remèdes et promit de revenir le lendemain.

Alice le raccompagna jusqu'à la porte...

—Monsieur le docteur, dit-elle, en devenant toute rouge... voilà, il faut que je vous dise... venez tant qu'il faudra, seulement, je ne pourrai, moi, vous payer que par accomptes, car il n'y a que mon travail pour faire marcher la maison... alors, si cela ne vous convenait pas... j'ai préféré vous avertir, c'est plus honnête.

Le docteur regarda la malheureuse avec bonté :

—Vous êtes une bonne, une brave femme ; ne vous inquiétez de rien, et comptez sur moi.

Toute la nuit, Alice veilla. Lucien était en proie à un délire affreux dans lequel il disait mille folies. Les enfants, réveillés sans cesse par ses éclats de voix étaient effrayés et pleuraient ; leur pauvre mère allait de la couche de Lucien aux petits lits, calmant le malade, rassurant d'un mot, Marthe, et les deux plus jeunes.

Le lendemain, le docteur, selon sa promesse revint. Il ne constata aucun mieux, les poumons du malade étaient très engorgés :

—Tout fait craindre une fluxion de poitrine, il faut attendre quelque jours pour prononcer l'arrêt de vie ou de mort.

Dans ses poches, il apportait quelques remèdes, car son regard, habitué à juger vite avait déviné la misère qui se cachait sous la dignité d'Alice :

—Dieu vous le rendra, dit-elle, les yeux pleins de larmes.

Pendant des jours et des nuits, la jeune femme ne se coucha pas. Les Sœurs du quartier durant toute la journée gardaient les trois petits et ne les ramenaient que le soir, vers sept heures, après les avoir fait bien diner. Le courage d'Alice faisait l'admiration de tous, et bien des secours, discrètement envoyés, lui vinrent :

—C'est Dieu qui me protège, pensait-elle, car maintenant que je ne puis travailler, que deviendrions-nous ?

Enfin, le docteur annonça que le malade était sauvé. Il fallait pourtant, encore, de grands soins la convalescence, très certainement serait longue.

—Ah ! se disait Alice si, pendant ces jours qu'il va passer là, loin de ses mauvais camarades, il pouvait réfléchir, et se reprendre à aimer la maison !

Cet espoir décupla son courage; elle s'appliqua à ce que ses soins fussent plus attentifs, sa voix plus douce ; elle donna un petit air de fête au logis, si dépouillé maintenant de tout ce qui l'embellissait !

Lorsque Lucien fut assez bien pour rassembler ses idées, il se souvint, et comprit. Alors, une grande honte s'empara de lui : il vit les traits de sa femme ravagés par la fatigue, il devina les privations qu'elle avait endurées pour le mieux soigner...

Alice, aussitôt qu'elle put sans inconvénient sortir quelques heures dans la journée, chercha du travail : il fallait bien suffire à tout. Alors, pour la remplacer, elle le laissa auprès de son mari, les trois petits enfants.

Les mignons firent, d'abord, quelques difficultés pour rester avec leur père ; ils avaient gardé, très vif, le souvenir des scènes affreuses qu'il faisait à leur chère maman, et craignaient de le voir recommencer pour eux ses violences d'autrefois. Alice raisonna, de son mieux, Marthe, et lui promit qu'elle n'avait rien à craindre ; Marthe, convaincue, décida son frère et sa sœur.

Mais, la première fois, ils n'osaient guère s'approcher du fauteuil où Lucien était étendu ; dès que le malade élevait la voix Louis et Jeanne se sauvaient, épouvantés. Valière s'en aperçut il en éprouva une grande peine

L'Amnistie

Les conditions offertes aux insoumis et deserteurs de l'armee française

D'accord avec le gouvernement français, la commission de la réforme judiciaire, qui était chargée d'examiner le projet d'amnistie, a décidé d'étendre l'amnistie aux insoumis et aux déserteurs des armées de terre et de mer.

Voici comment s'exprime, à ce sujet, le rapport de M. Pourquery de Boisserin :

"Pour les insoumis, la commission propose d'accorder l'amnistie à tous, qu'ils appartiennent à l'armée de terre ou de mer. Il en est de même pour les déserteurs.

"Pour tous, l'amnistie est soumise à une condition et des exceptions sont faites pour les déserteurs."

"La condition est de compléter le temps de service qu'ils avaient à faire au moment où ils ont manqué à l'appel. Par faveur, les hommes mariés, avec ou sans enfants, les veufs avec un ou plusieurs enfants, ne seront tenus qu'aux obligations de leur classe.

"Exception est faite pour les déserteurs qui n'ont pas rejoint leurs corps après les lois d'amnistie de 1900 à 1906. En refusant de venir terminer leur temps de service, ils se sont volontairement mis hors la loi."

"Les délais accordés pour formuler les déclarations de retour, à compter de la promulgation de la loi, sont largement suffisants avec la publicité actuellement donnée aux lois d'amnistie par la presse de tous les pays. Nos consuls doivent connaître les Français résidant à l'étranger : ils se feront un devoir de les prévenir. Le gouvernement ne manquera pas de le leur rappeler."

"Ces délais sont de trois mois pour les insoumis et déserteurs qui sont dans l'intérieur de la France et en Corse, six mois pour ceux qui sont en Europe et dans les pays du littoral de la Méditerranée et de la mer Noire, un an pour ceux qui sont en Amérique, Afrique et Asie hors des territoires énumérés ci-dessus; dix-huit mois pour ceux qui sont dans les îles du Pacifique ou les régions polaires."

En conséquence, la commission s'est arrêtée définitivement au texte suivant :

Article 1er.—Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits commis antérieurement au 30 janvier 1913:

1. A toutes les infractions en matière de réunions, d'élections ou de grèves ;

2. A toutes les infractions prévues par les lois sur la presse des 29 juillet 1881, 11 juin 1887, 12 décembre 1893, 16 mars 1895;

3. A toutes les infractions prévues par les lois du 21 mars 1884;

4. A toutes les infractions prévues par les lois du 1er juillet 1901, 4 décembre 1902, 7 juillet 1904, sauf pour les condamnés en état de récidive ;

5. A toutes les infractions prévues par la loi du 9 décembre 1905;

6. A tous les faits, à l'exclusion des crimes, connexes aux infractions visées ci-dessus ;

7. A tous les délits prévus par les articles 222 à 225 au code pénal;

8. Aux insoumis et déserteurs des armées de terre et de mer, dans les conditions prévues par la loi du 12 juilet 1906.

Article 2.—Les faits visés par la présente loi ne peuvent servir de base à l'exclusion ou au refus d'inscription au barreau d'un citoyen remplissant les conditions légales de cette inscription.

Article 3.—Dans aucun cas, l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des tiers, lesquels devront porter leur action devant la juridiction civile, si elle était du ressort de la cour d'assises, ou si la juridiction criminelle n'avait pas déjà été saisie, sans qu'on puisse opposer au demandeur la fin de non recevoir tirée de l'article 46 de la loi du 29 juillet 1881.

Les libres imbeciles

M. Maurice Morisset écrit dans *La Justice*, d'Ottawa, au sujet du recensement :

"Il est surtout important de remarquer qu'avec une augmentation de 1,879,419 habitants—de 1901 à 1911—le nombre de ceux qui ne se réclament d'aucun culte a diminué de 10,732

Cette constatation est des plus encourageantes et tend à prouver que le nombre des imbéciles—ou des prétendus athées, ce qui est tout comme—accuse une chute très sensible en notre pays."

Louange en l'honneur de St. Joseph

Conformément à l'ordonnance du premier Concile plenier de Québec on devra ajouter la louange suivante aux louanges qui se récitent après la bénédiction du Saint-Sacrement : "Béni soit St. Joseph époux de la Vierge Marie." Cette louange précédera la dernière, "Béni soit Dieu dans ses Anges et dans ses saints."

—Viens vers moi, mon petit Louis, supplia-t-il, en tendant les mains vers l'enfant.

—Non ! je ne veux pas ! répondit le bambin, j'ai peur...

—Peur de quoi ?

—De vous parce que vous êtes méchant.

Un flot de sang monta aux joues du malade :

—Tais-toi, murmura Marthe.

—Non, c'est vrai ! je ne me tairai pas, il est méchant, il fait pleurer petite mère, il la bat... je l'ai vu !..

—Qui t'a dit que j'étais méchant ? interrogea Lucien, d'une voix qu'il s'efforçait en vain de contenir, c'est ta maman, n'est-ce pas ?...

—Non, cria l'enfant ! Non, non ! ce n'est pas elle !.. je l'ai vu !

—Maman nous dit toujours de vous aimer, quand même, interrompit la douce Marthe.

—Elle dit cela ?

—Oui, et elle ne permet pas que nous disions que vous êtes méchant, même lorsque c'est vrai ...ajouta-t-elle naïvement... Elle dit que vous êtes notre papa, et qu'il faut être toujours gentils pour vous...

Lucien sentit une larme qui montait à ses yeux :

—Alors, toi, ma petite Marthe, tu n'auras pas peur de moi? Viens t'asseoir ici.

Et, voyant la fillette hésiter :

—Je ne te ferai pas de mal, je te le promets.

L'enfant, avec un peu de répugnance, obéit.

Quand elle fut assise sur le petit tabouret que lui avait indiqué Lucien, le malade, sortant sa main de sous ses couvertures, caressa les cheveux blonds qui flottaient sur les épaules de Marthe. Ce simple geste, réveilla tout un essaim de souvenirs endormis dans la mémoire de la mignonne :

—Ah ! dit-elle, je me souviens !... Vous faisiez cela, autrefois, quand j'étais toute petite, et puis, vous me preniez sur vos genoux, et vous me racontiez des histoires... j'étais bien contente... Vous ne savez plus raconter des histoires maintenant ?

—Peut-être bien que si, j'essayerai, balbutia Lucien, la voix pleine de larmes.

A cette seule évocation d'"histoires" Louis et Jeanne était accourus ; leur frayeur s'était dissipée.

Les trois enfants s'assirent en rond autour du père, et celui-ci, cherchant dans ses souvenirs, trouva de vieux contes qui l'amusaient lorsqu'il était petit. Dès qu'il s'arrêtait pour reprendre haleine, la voix de Louis disait :

—Encore papa ! encore !

Il se fatiguait pour leur faire plaisir, et, quand il s'arrêta, à bout de forces, il se trouva grandement payé de sa peine car son fils lui dit, tout à coup :

—Je n'aurai plus peur, plus peur de toi, papa !

Lucien ouvrit ses bras et le petit garçon s'y jeta, tout heureux, moins heureux pourtant que le malade, qui oubliait, dans cette douce atmosphère d'affection, la honte de ses dernières années...

Dès lors, entre le père et les enfants, il y eut entente, mais avec la franchise de leur âge les bons petits disaient souvent des choses qui éveillaient le remords dans le cœur du coupable :

—Nous avons faim, quelquefois, avouait l'un... maman nous dit qu'elle n'a pas d'argent pour acheter du pain... alors, les bonnes Sœurs nous font bien manger à l'ecole... mais maman, elle, ne va pas à l'école, et elle se passe de manger.

"Un jour, ajouta Marthe en confidence, j'ai gardé dans ma poche, une croûte de pain de mon déjeuner, pour l'apporter à maman... je l'ai dit, en partant, à la Sœur, puisque c'est elle qui m'avait donné mon déjeuner ; la Sœur a souri, et elle a ajouté un morceau de chocolat !... J'étais bien contente, allez !...

—Autrefois, reprenait Jeanne, je me souviens, il y avait ici de jolis meubles, une lampe à chaînes dorées qui pendait au plafond... Sur la fenêtre, maman cultivait un petit jardin, qui sentait bon l'été. Pourquoi, dites, papa, tout cela est-il parti... C'est-y des voleurs qui sont venus les prendre ?

Lucien savait que le "voleur" dont parlait Jeanne, c'était lui ! lui qui, par le dérèglement de sa vie, avait volé toute l'aisance, tout le bonheur de la maison.

De ses conversations avec ses enfants, il retirait toujours une leçon salutaire ; ces petites âmes naïves et droites, montraient sans déguisement leur pensée, et, par elles, le père coupable pouvait mesurer jusqu'à un certain point l'étendue de ses fautes et des souffrances qu'avaient endurés les siens.

Peu à peu, il s'amendait au fond de son cœur, il regrettait sa vie, et son regard se nuançait d'immense compassion, lorsqu'il rencontrait la silhouette amaigrie de sa femme. Dès qu'elle rentrait de son travail, Alice, sans songer un instant à se reposer, se mettait à vaquer aux soins du ménage, à préparer des boissons rafraîchissantes pour Lucien. Le malade les comparait, ces boissons, aux alcools frelatés qu'il buvait en quantités si grandes, avant sa maladie, et il s'avouait tout bas qu'il avait été fou de tant les aimer.

Mais, l'orgueil retenait toutes les pensées salutaires qui germaient en lui. Il aurait voulu parler de tout cela à sa femme, lui demander pardon, lui promettre de changer de vie : il n'osait. Ses camarades mauvais avaient eu sur lui une trop profonde influence, il ne pouvait s'en libérer si tôt. Il fallait laisser aussi agir tout doucement la grâce qui commençait à travailler cette âme.

Quelquefois, dans ses longues heures de solitude, ses yeux rencontraient le Christ qu'Alice avait pendu au mur et qui n'avait jamais cessé de protéger le grand lit.

(A suivre)

Chronique Locale

—Vendredi 28, Melle Marie Anne Suignard a quitté notre ville pour se rendre au couvent de Végreville, chez les Sœurs de la Providence de St. Brieux, où elle désire passer le reste de sa vie comme religieuse. Nos meilleurs vœux d'avenir.

—L'assemblée mensuelle de la Chambre de Commerce a lieu aujourd'hui.

—Les travaux de la digue en ciment aux chutes Lacolle avancent rapidement.

—Le train no. 25, de Régina depuis le 1er avril ne doit arriver à Prince-Albert qu'à 11 heures du matin au lieu de 10.20.

—Les permis de construction dans la ville durant le mois de mars se sont élévés à $60,000 en majeure partie pour résidences privées. Lorsque l'on se plaint partout que l'argent est rare c'est une bonne note pour la ville.

—M. MacDonald a rapporté du nord un riche cargaison de pelleteries entre autres deux peaux de renards argentés, d'une valeur de $500 chacune.

—La Cie d'immeubles "International Securities" l'une des plus considérables de tout le Canada va établir un bureau à Prince-Albert dans la bâtisse des Knights of Columbus.—M. J. D. Barrington le représentant de la Compagnie trouve que la ville, est admirablement située à tous points de vue et attire l'attention des capitalistes de l'Est.

—Le maire Morton sera de retour prochainement d'un voyage en Angleterre.

—Les transactions de banque se sont élevées à $1,609,269.46 pour le mois de mars, augmenta de $4,108 sur le mois de février.

—Au Bureau des Terres il y a eu en mars 101 inscriptions de homesteads contre 160 durant le même mois l'année dernière.

—La Cie Saskatchewan Harness tient une grande vente à réduction pour les machines agricoles; il est de l'intérêt des cultivateurs de venir visiter cet assortiment de machines,

—La maison Garrett & Horrell, est depuis quelques jours le rendez-vous des acheteurs de bonnes marchandises. Il y a grande affluence tous les jours de 9 hrs du matin jusqu'à 6 hrs du soir. C'est une des plus grandes ventes, qui se soient faites à Prince-Albert.

—Les travaux d'amélioration à l'Hôtel des Postes sont commencés depuis hier. Tant mieux! Le bureau de poste occupera tout le local jusqu'ici attribué à la douane. Avec ce nouvel aménagement il y a lieu d'espérer un meilleur service. On parle aussi d'avoir un service de distribution par facteurs. Tout le monde voterait ce projet à deux mains.

—On annonce que, prochainement, aura lieu la reprise des travaux pour la constuction d'autres usines à la Great West Iron and Chemical Co., et la Compagnie promet de donner de l'ouvrage à plus de 600 hommes dans le cours de l'été; l'ouverture de ses usines sera une aubaine pour la ville de Prince Albert.

Le gérant de ces fabriques annoncait mardi à un citadin que la fabrication de la peinture commencerait vers la mi-avril et emploierait quelques centaines de manœvres.

—La dernière partie de la semaine qui vient de finir et le commencement de celle-ci ont été marquées par l'arrivée en grand nombre des travailleurs dans les chantiers; plus de douze cents sont débarqués en cette ville des trains venant de Big River et des stations intermédiaires. Beaucoup d'entre eux ont régagné leur foyer mais d'autres, moins sages, stationnent journellement devant les buvettes et enrichissent les hoteliers dépensé à travailler dur et avec peine.

Pauvres malheureux! quand ouvriront-ils les yeux?

—Nous avions hâte que le printemps nous arrive avec sa température plus douce; il est venu et maintenant quelques uns s'en plaignent et disent qu'il leur mouille les pieds—gare aux rhumes—

S'il y avait des canads sur tous les étangs qui ornementent actuellement la ville de Prince Albert. Les nemrods n'auraient pas loin pour aller les tuer, même qu'elques-uns n'aurait qu'à descendre dans leurs caves et les capturer là.

—Parmi les derniers arrivés à Prince Albert sont MM. Paul Gilbert, Olivier Gilbert et William Scully venus de St. Georges Beance P. Q.

—Mr. Antonio Vigneault est revenu d'une vacance de trois mois dans la Province de Québec.

—Mr. et Mde Joseph Renaud de Vanscoy Sask. sont revenus résider à Prince-Albert.

Deux bons Canadiens en frais de passer le temps sont allés mardi après-midi du côté de la rivière, faire une partie de tir, afin disent-ils de se faire l'œil et s'aplomber la main pour la saison de la chasse; munis d'une arme à petit calibre ils allaient l'œil au guet, essayant de découvrir dans les fourrés épais des sujets d'exercice; quelques bons lapins faisant la sieste sous les rayons chauds du soleil bientôt aperçus par nos nemrods qui se mirent en frais de les massacrer— s'ils le pouvaient — Paf — paf — paf —le bruit éveille un de ces bons lapins qui aussitôt,—il avait faim, je suppose— commence à ronger un petit arbuste et s'en va tranquillement. L'autre chasseur, froissé sans doute de l'insuccès de l'autre, prend l'arme à son tour, st doucement, pour ne pas éveiller un autre lapin sommeillant plus loin, il épaule, vise, vise encore à la tête de l'animal, puis d'une main tremblante presse la détente; l'animal tombe foudroyé bien que la balle l'ait frappé loin du but proposé.

Et ils sont revenus contents tout de même.

—La société des Dames (Ladies Aid) donnera une soirée de cartes au profit de l'église—lundi 7 avril à la salle des Knights of Columbus.

—Mercredi dernier M. et Mme Carrier, entourés d'amis nombreux et sympathiques accompagnaient à l'église d'abord puis au cimetière catholique de la ville le corps de leur petite fille Yvonne, décédée lundi matin à l'âge 2 ans. Nous offrons nos sincères condoléances à cette famille chrétienne c'est un bonheur que d'avoir au ciel un petit ange comme intercesseur.

BAPTÊME: A Duck Lake M. Ambroise Barré a fait baptiser un enfant auquel on a donné les noms de Joseph Marie René. Parrain et Marraine M. R. Barré jr. et Melle M. Chéné, frère et tante de M. Ambroise Barré.

AVIS

Acte des Licences d'Hotels

DEMANDE DE LICENCES

Une assemblée du Bureau des Commissaires de Licences aura lieu à Prince-Albert le mardi, 20 mai 1913, à 11 heures du matin pour examiner les demandes suivantes de licences qui m'ont été faites.

W. FAWCETT. Duck Lake,
KING'S HOTEL

A. JULES MARION. Duck Lake
QUEEN'S HOTEL

Daté à Régina ce 27e jour de mars 1913
T. A. COLCLOUGH
Député Procureur Général